CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2019

Répressions et déportations en France et en Europe. 1939-1945. Espaces et histoire

Corpus documentaire proposé par le service éducatif et le service médiation du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

INTRODUCTION

Les populations de l'Europe occupée par l'Allemagne nazie et ses alliés entre 1939 et 1945 subissent de multiples formes de répression[1]. Les finalités (travail forcé, extermination), les acteurs (forces policières et militaires), les victimes (opposants, résistants, populations civiles, juifs et tsiganes), les lieux et les moyens varient dans le contexte d'une guerre mondialisée et selon des situations (géo)-politiques d'une très grande diversité (statuts des territoires occupés, présence ou non d'États collaborateurs). La **répression** désigne, dans les régimes d'oppression, l'ensemble des dispositifs (juridiques, institutionnels, policiers, militaires ou autres) mis en œuvre pour imposer à une société un ordre et une idéologie. Ils concernent aussi bien ceux qui, de manière plus ou moins extensive, s'y opposent ou qui l'entravent, que l'exclusion puis l'élimination de catégories entières de la population.

Les **déportations** constituent l'une des modalités, parmi d'autres, des répressions : les parcours tortueux de nombre de personnes envoyées dans le système concentrationnaire nazi le montrent bien, à l'image de l'abbé Joseph de la Martinière, de la prison de Fresnes jusqu'au camp de Dachau en passant par la prison d'Hinzert. Loin d'être un cas isolé, cet itinéraire révèle une multitude de méthodes répressives qui peuvent parfois se cumuler : rafles ou arrestations, internement dans un camp ou une prison, déportation dans des prisons du Reich puis dans divers camps de concentration.

Ce corpus documentaire ne prétend pas être exhaustif. Il s'appuie sur les collections du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Nous avons fait le choix de réfléchir par **espaces**, en les déclinant sous la forme d'une topographie de la répression :
1. L'internement ; 2. Les prisons en France ; 3. Les lieux d'exécution ; 4. Les prisons du Reich ; 5. Les camps de concentration ; 6. Les territoires de proximité (lieux de représailles et de massacres). Ces lieux sont illustrés par des documents, des objets, des parcours ou des récits qui, tous, traduisent diverses expériences des espaces vécus de la répression. Espaces de souffrance que l'on subit, espaces d'enfermement que l'on détourne et dans lequel on cherche à recréer un semblant de familiarité, espaces que l'on dessine, que l'on décrit ou que l'on cartographie pour mieux en comprendre le fonctionnement, espaces dont on tente de s'échapper par l'évasion d'un dessin, d'un objet ou d'un poème, territoires proches familiers devenus en peu de temps espace de terreur, espaces du souvenir et lieux de mémoire…

Le corpus est complété par un lexique indicatif qui permet de préciser certaines des notions et des mots-clés évoqués dans les notices des documents.

Clarisse Fellmann, Cécile Vast, Émeline Vimeux

[1] Pour une mise en perspective plus large du thème, nous renvoyons à la présentation du sujet proposée par Tristan Lecoq, Président du jury national du CNRD, publiée dans le dossier préparatoire édité par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, dossier auquel le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon a contribué.

Extraits de : Georges Perec, *Espèces d'espaces*, 1974
« l'inhabitable
[…]
L'aménagement :
39533/Kam/J 6 novembre 1943
Objet : collecte des plantes destinées à garnir les fours crématoires I et II du camp de concentration d'une bande de verdure.
[…]
Le chef de la direction centrale du bâtiment des Waffen-SS et de la police à Auschwitz :
signé : SS-Obersturmführer
(cité par David Rousset, *Le pire ne rit pas*, 1948) »[2]

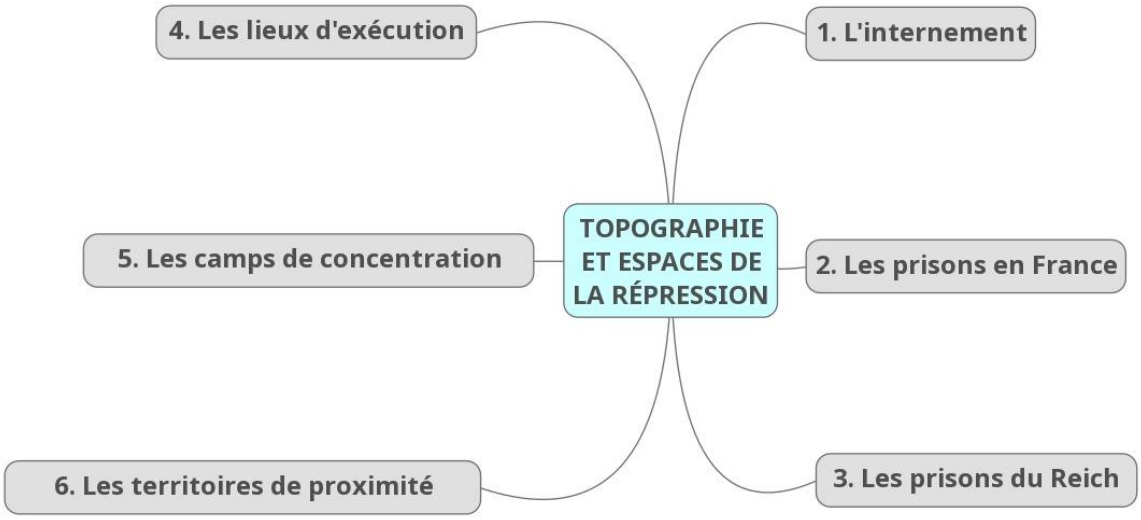

[2] Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Galilée, 1974, pp. 120-121

Cartes de l'Allemagne et de l'Europe réalisées par André Clisson, déporté NN à la prison de Hirschberg en Allemagne

H. 18.5 cm ; l. 24.5 cm

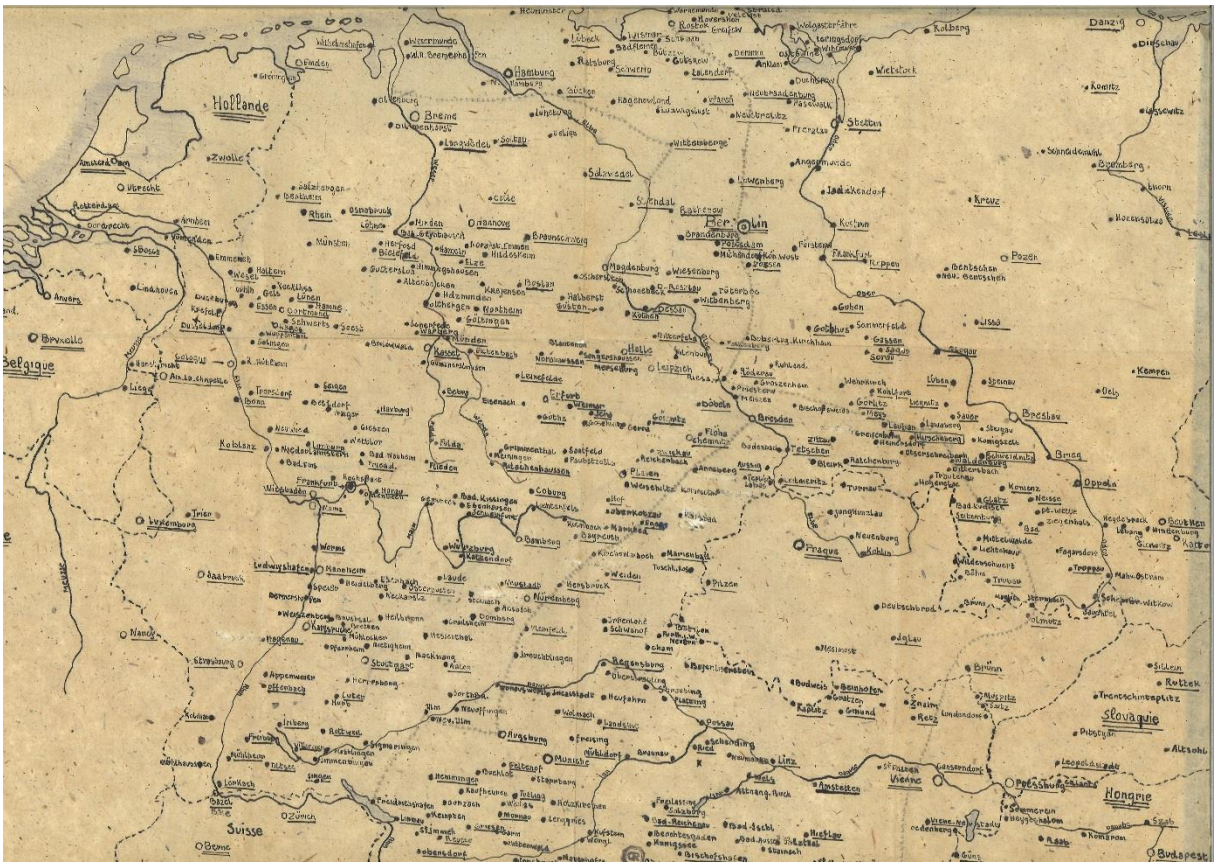

H. 37.5 cm ; l. 44 cm.

SOMMAIRE

Introduction p. 2

Carte mentale : topographie et espaces de la répression p. 3

1. L'internement p. 6
2. Les prisons en France p. 9
3. Les lieux d'exécution p. 15
4. Les prisons du Reich p. 18
5. Les camps de concentration p. 21
6. Les territoires de proximité p. 30

Lexique indicatif des espaces, acteurs et organes de la répression p. 34

Sitographie indicative p. 40

Le service éducatif et le service médiation remercient l'ensemble de l'équipe du Musée de la Résistance et de la Déportation pour sa participation, son soutien logistique et humain.

L’internement

Le camp d’internement du Vernet à travers la collection SOOS (1903-1968) : l’espace vécu de la répression

Immigré hongrois, licencié en 1939 pour son activité syndicale par les établissements Coder de Marseille, Joseph Soos travaille ensuite comme représentant. Il demande sa naturalisation en 1939, celle-ci lui est refusée mais il bénéficie alors d'une carte de résident privilégié. Arrêté début 1940, en tant qu'indésirable, il est emprisonné à Remoulins (Gard) puis Sainte-Hyppolite du Fort (Gard) avant d'être transféré dans les derniers jours de décembre 1940 au camp d’internement du Vernet (Ariège). C'est dans le camp qu'il adhère au PCF. Lors d'un transfert le 27 mai 1944, il s'évade avec de nombreux autres internés et rejoint la Résistance parisienne. Membre du groupe FTP Leclerc de Paris, il participe à la libération de Paris. A ce titre, il obtient un certificat des FFI reconnaissant ainsi son appartenance à la Résistance française.

Images de la répression, les dessins de Joseph Soos rendent compte de l’organisation spatiale d’un camp d’internement, des contraintes du lieu, notamment climatiques, du désir de s’en échapper. Il ressort de ces dessins un nouveau rapport à l’espace et au temps ainsi que la représentation d’un groupe social, celui des étrangers dits « indésirables ».

977-528-01
Quelques baraques du camp, 1943, encre de chine, H.15 cm ; l.22.5 cm

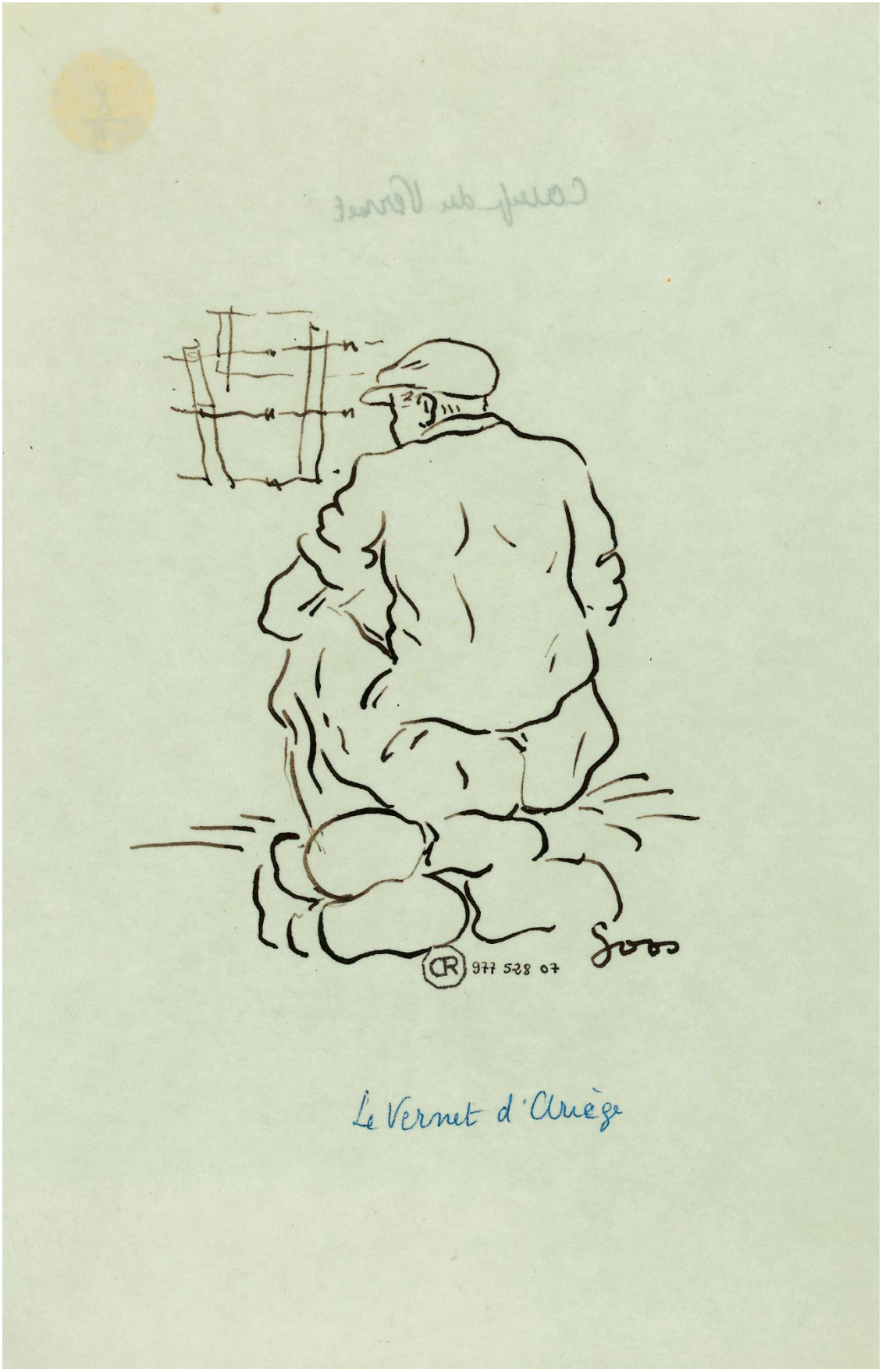

977-528-07
Devant les barbelés du camp, 1943, encre de chine sur papier vélin, H.21 cm ; l.13.5 cm.

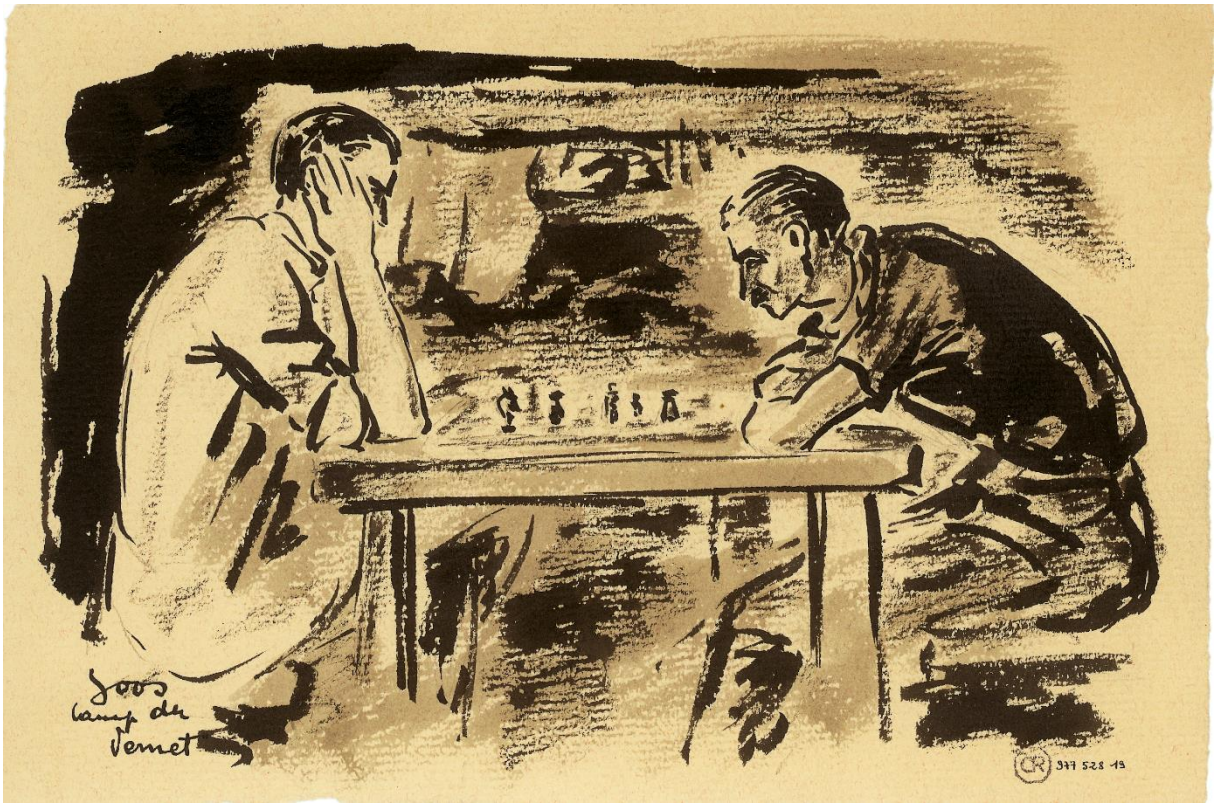

977-528-19
Les échecs, 1941, encre de chine sur papier vergé, H.14.5 cm ; l.21.5 cm.

977-528-59
Corvée de tinettes au camp du Vernet, 1942, aquarelle rehaussée de fusain sur papier vergé, H.33 cm ; l.47 cm.

Les prisons en France

En 1940, l'occupant réquisitionne de façon partielle ou totale les prisons sur le territoire français. Ainsi, des « quartiers allemands » sont établis dans les prisons françaises où sont emprisonnés des résistants jugés par les tribunaux militaires allemands. A cela s'ajoute la réquisition de locaux pénitentiaires par les Allemands pour leurs propres prisonniers. Trois systèmes répressifs combattent alors les Résistants : l'internement administratif (mesure extra judiciaire), la justice « ordinaire », les juridictions spéciales mises en place par Vichy tout au long de la période. La généralisation des tribunaux d'exception marque la volonté d'une collaboration judicaire avec l'occupant contre la lutte armée communiste puis contre l'ensemble des groupes de résistants auteurs d'actes « terroristes ».
Les conditions de survie dans ces prisons sont dramatiques : faim, poux, vermine. La solidarité entre les détenus se développe à travers le partage de colis, d'informations et souvent la Marseillaise retentit lors des départs de condamnés à mort. « Les structures pénitentiaires françaises deviennent donc sous Vichy les instruments d'une logique d'exclusion et d'enfermement. », la « spirale répressive [qui] culmine avec « l'état milicien » de 1944 »[3] témoignant de la mainmise croissante de la Milice sur les établissements.

Compléments :
Article prison, Vincent GIRAUDIER, historien, responsable de l' Historial Charles-de-Gaulle au musée de l'Armée, page 781-782, dans, *Dictionnaire historique de la Résistance*, sous la direction de François Marcot, avec la collaboration de Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé, Robert Laffont, collection Bouquins, avril 2006, 1248 pages.
PEDRON Pierre, *La prison sous Vichy*, Paris, Editions de l'Atelier, 1993. (Sous-directeur de la Santé)
La justice des années sombres. 1940-1944, Journées régionales d'histoire de la Justice, Association Française pour l'Histoire de la Justice, Paris, La documentation française, 2001.

[3] Article prison, Vincent GIRAUDIER, historien, responsable de l' Historial Charles-de-Gaulle au musée de l'Armée, page 781-782, dans, *Dictionnaire historique de la Résistance*, sous la direction de François Marcot, avec la collaboration de Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé, Robert Laffont, collection Bouquins, avril 2006, 1248 pages

La prison de la Butte

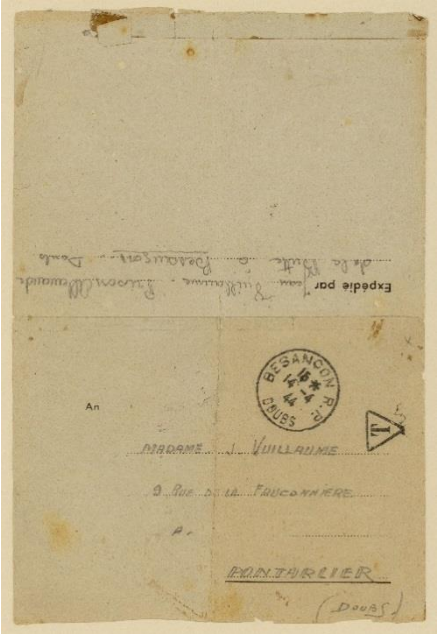

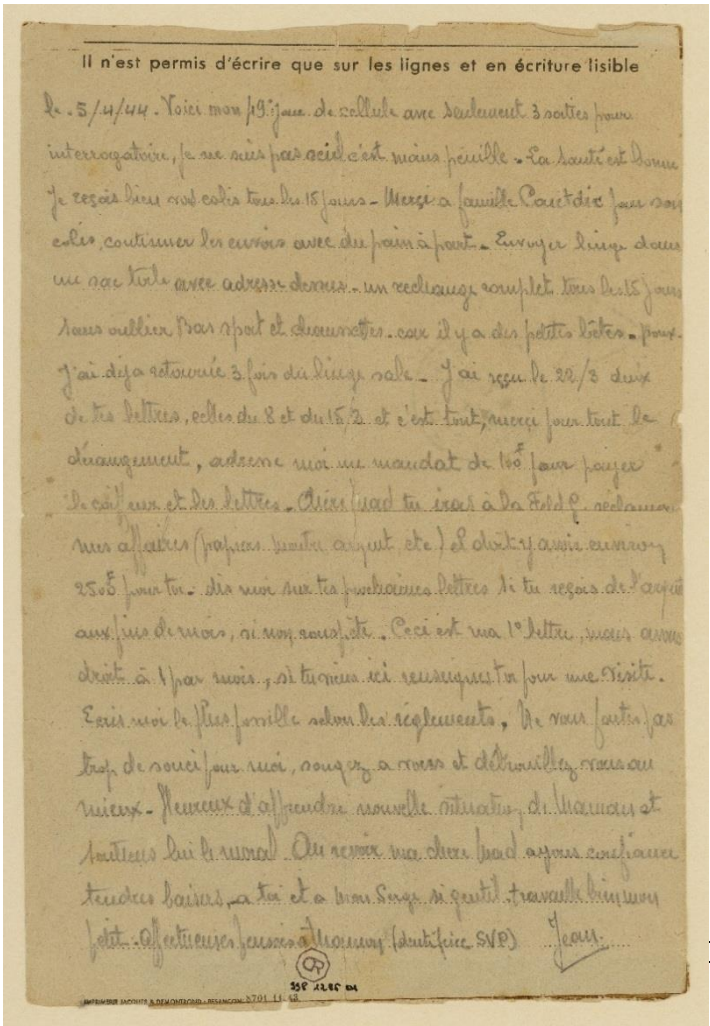
Il n'est permis d'écrire que sur les lignes et en écriture lisible

le 5/4/44. Voici mon 49e jour de cellule avec seulement 3 sorties pour interrogatoire, je ne sais pas si c'est moins pénible. La santé est bonne je reçois bien mes colis tous les 15 jours. Merci à famille Courtois pour son colis, continuer les envois avec du pain à part. Envoyer linge dans un sac toile avec adresse dessus. un réclange complet tous les 15 jours sans oublier bas sport et chaussettes. car il y a des petites bêtes. pour. J'ai déjà retourné 3 fois du linge sale. J'ai reçu le 22/3 deux de tes lettres, celles du 8 et du 15/3 et c'est tout, merci pour tout le changement, adresse moi un mandat de 100f pour payer le café eux et des lettres. Dès que tu iras à la Fédé réclame mes affaires (papiers, pantalon, aiguillette etc) il doit y avoir environ 250f pour moi. Dis moi sur tes prochaines lettres si tu reçois de l'argent aux fins de mois, si non complète. Ceci est ma 1e lettre, mais avec droit à 1 par mois, si tu veux ici renseignes toi pour une visite. Ecris moi le plus possible selon les réglements. Ne vous faites pas trop de souci pour moi, songez à vous et débrouillez vous au mieux. Heureux d'apprendre nouvelle situation de Maman et souhaites lui le mieux. Au revoir ma chère bien aimée confiance tendres baisers à toi et à mon Serge si gentil travaille bien mon petit. Affectueuses pensées à Maman (dentifrice SVP) Jean.

998-1286-01
Lettre de Jean Vuillaume à son épouse, prison de la Butte, Besançon, 5 avril 1944, **salle 10**.

Jean Vuillaume, architecte voyer, rédige ce courrier à son épouse au bout de son 49ème jour d'internement à la prison de la Butte, le 5 avril 1944. Arrêté à l'âge de 35 ans, victime de la rafle de février 1944 à Pontarlier où il est domicilié, résistant déporté NN à Dachau (6/09/1944) et Mauthausen (16/09/1944), arrivé à Melk le 5 décembre 1944, il y décède le 13 février 1945. Transféré à la prison de Fresnes le 13 juillet 1944 son parcours de déporté commence le 17 juillet 1944 par sa déportation au camp de Natzweiler Struthof camp pour les déportés NN en Alsace annexée.
Il décrit dans cette lettre ses conditions de détention et signale notamment trois sorties pour interrogatoires. L'essentiel porte sur le nombre de courriers, lettres ou visites réglementaires possibles ainsi que sur des demandes de linge. Le « bas de sport et chaussettes » doivent lui permettre de mieux supporter les « petites bêtes-poux ». La fin développe des pensées affectueuses en direction de sa mère, de sa femme et de son fils mais les conditions d'hygiène le rattrapent, puisqu'il ajoute encore et juste avant de signer : « (dentifrice SVP) »

Sur la rafle de février 1944 : En février 1944, la Résistance franc-comtoise est victime d'une série d'arrestations faisant suite au coup de filet du premier juillet 1943 qui met fin aux activités du groupe Guy Mocquet. Entre le vendredi 4 février et le jeudi 24 février 1944, 34 résistants appartenant au groupement Doubs-Jura Nord, commandé par le Lieutenant-colonel Loichot, sont arrêtés par les Allemands. Dans ce groupe, se trouvent Jean Vuillaume mais aussi, le comte François de Grammont et les deux frères Chaffanjon. 32 d'entre eux connaissent alors la déportation, après leur incarcération à la prison de la Butte où ils sont interrogés et battus. 16 y trouvent la mort.

Compléments :
Consulter le *Livre Mémorial* sur le site de la Fondation de la Mémoire de la Déportation : http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.245.
Consulter le DVD, *La Résistance dans le Doubs,* AERI, 2008.

La caserne Friederichs à Belfort, salle 12

Maquette de la cellule 37 de la caserne Friederichs à Belfort, réalisée par Pierre Gschwind, L. 22 cm ; H. 20 cm ; l. 18 cm ; VOLUM. 0,0079

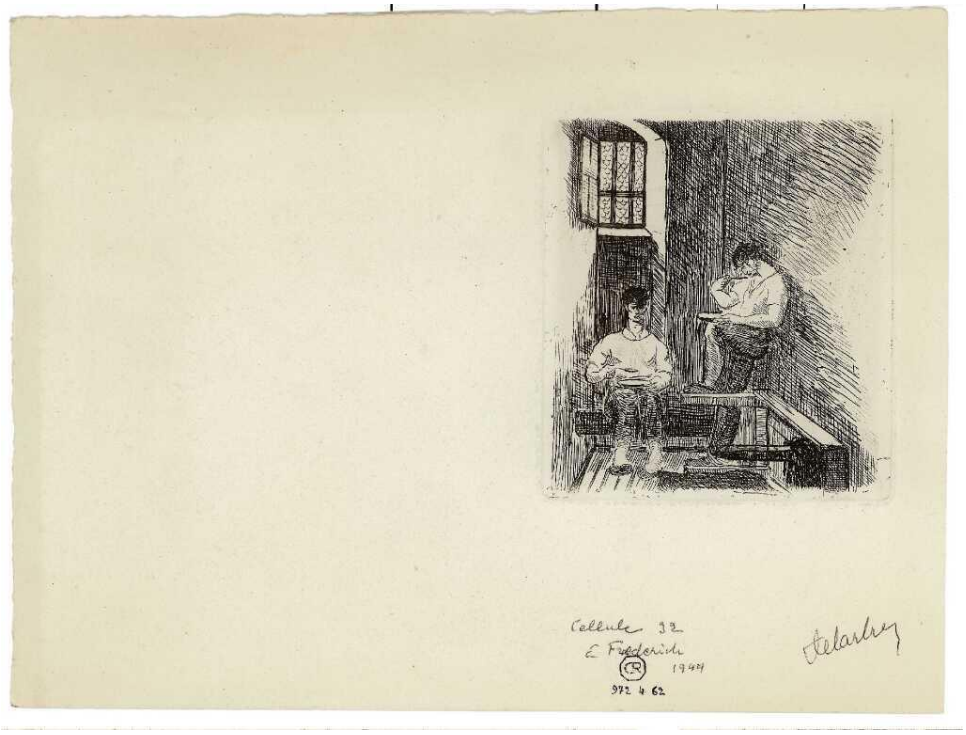

Baechler et Knapp mangeant la soupe, février 1944, dessin de la cellule 32 de la caserne Friedrichs à Belfort réalisé par Léon Delarbre, Collection Delarbre, Musée de la Résistance et de la Déportation,

H. 32 ; l. 24, feuille rectangulaire de papier vélin pliée en 2, crayon graphite.

Les arrestations dans le Territoire de Belfort ont lieu dès 1941, elles s'intensifient à partir de 1943 devenant très nombreuses en 1944. Les prévenus sont conduits à la caserne Friederichs (prison allemande), puis après un temps plus ou moins long, à Besançon où ils sont jugés par le tribunal militaire allemand de la Feldkommandantur 560. Les peines encourues sont la condamnation à mort ou le transfert vers les camps du Reich après un passage par un camp d'internement français tel Compiègne dans le cas de Léon Delarbre. Ce sont des déportés NN.

Compléments :

Consulter, VACELET (Marie-Antoinnette), *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Cêtre, 2004.

Lorsque la guerre éclate, Léon Delarbre est conservateur du Musée des Beaux-Arts de Belfort. Il s'engage rapidement dans la Résistance jusqu'à son arrestation le 3 janvier 1944 par la Gestapo. Il est alors détenu pendant deux mois à la caserne Friedrichs à Belfort. Le 27 avril 1944, Léon Delarbre est déporté à Auschwitz. C'est là qu'il réalise ses premiers croquis clandestins. Très vite, il est transféré au camp de Buchenwald, puis à celui de Dora à partir de septembre 1944 jusqu'à la libération du camp en avril 1945. À son retour, il réalise de mémoire quelques croquis, dont celui présentant sa cellule à la caserne Friedrichs.

La maquette et le dessin, exposés salle 12, témoignent d'un **espace approprié** par les détenus sans doute pour moins le subir. La matérialité de la maquette renvoie à l'exiguïté du lieu qui est aussi un lieu d'intimité où l'on partage le quotidien de la soupe avec son codétenu, parfois lié par des menottes. Le dessin fait au crayon graphite sur la partie droite de la feuille, nous propose l'intérieur d'une cellule avec pour point de fuite une fenêtre grillagée mais ouverte sur l'extérieur et traversée par de larges rayons de soleil. Les traits invitent notre regard à entrer dans cet espace d'enfermement où le corps est contraint. L'espace est rendu par un jeu d'ombres et de lumières laissant encore une place à l'espoir. Quel est la place de celui qui regarde le dessin ? Est-ce son regard, porté depuis l'œilleton de la cellule, qui clôt cet espace ?

Les prisons d'Orléans et de Fresnes

Joseph de la Martinière est un prêtre français, né le 14 décembre 1908 à Angoulême.
Ordonné prêtre en 1932, l'abbé Joseph de La Martinière est nommé en 1940 vicaire de Gien. Deux ans plus tard, en raison de son influence sur les mouvements jeunes de sa paroisse, il est soupçonné d'avoir aidé à des évasions et au passage de la ligne de démarcation, il est arrêté sur dénonciation et **interné à la prison d'Orléans puis, au secret à Fresnes**.
Il est ensuite déporté en Allemagne, en tant que NN, en application du décret et de la procédure Nacht und Nebel visant les détenus « coupables » d'être hostiles envers le Reich, « jugés » en Allemagne par des tribunaux spéciaux de sorte que leur famille et les autorités de leur pays soient tenues dans une complète ignorance du sort qui leur est réservé. Arrivé au camp spécial SS de Hinzert, en juillet 1942, par l'un des premiers convois relevant de cette catégorie de déportés, il effectue un long périple qui le conduit dans les prisons « NN » de Wittlich et, en Silésie, de Breslau (Wroclaw) et Schweidnitz, pour aboutir enfin au camp de Dachau où, ayant connu la libération le 9 août 1945, il choisit, comme Edmond Michelet, le

père Jacques Sommet et quelques autres, de demeurer sur place pendant plusieurs semaines pour venir en aide aux malades atteints par l'épidémie de typhus.
Après son retour de déportation, Joseph de La Martinière, reprend un ministère paroissial, d'abord quelque temps dans le Loiret, puis dans le Var, jusqu'à sa retraite dans le diocèse de Tours au début des années quatre-vingt.
Dès 1946 Joseph de la Martinière, déporté NN, retourne enquêter sur les lieux de ses détentions et témoigne au procès de Rastatt en 1948. Il constitue une documentation sur les différentes étapes de la procédure Nuit et Brouillard et publie une étude : *Le décret et la procédure NN*, en 1981. Il réunit également photographies et listes nominatives des déportés dans les différents lieux d'internement, établit les convois et les transferts entre prisons et camps. Cette étude le conduit à entretenir une vaste correspondance avec les déportés NN rescapés, avec les familles qui sont autant de témoignages sur les conditions d'internement et les parcours de ces résistants. Ces archives sont ensuite ventilées en dossiers : procédure NN, tribunaux, prisons, camps et témoignages. Il publie un ouvrage sur le camp d'Hinzert en 1984 et puis son propre parcours en 5 volumes, en 1992.
Soucieux de porter à la connaissance des chercheurs et familles de déportés ses recherches (publication de listes en 1996-1997), il dépose le fruit de ses recherches au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon avec lequel il avait coproduit une exposition sur les NN en 1975 et pour lequel il a réuni la collection de dessins et sculptures de l'Abbé Daligault, également déporté NN. J. de la Martinière est décédé le 2 novembre 2003.

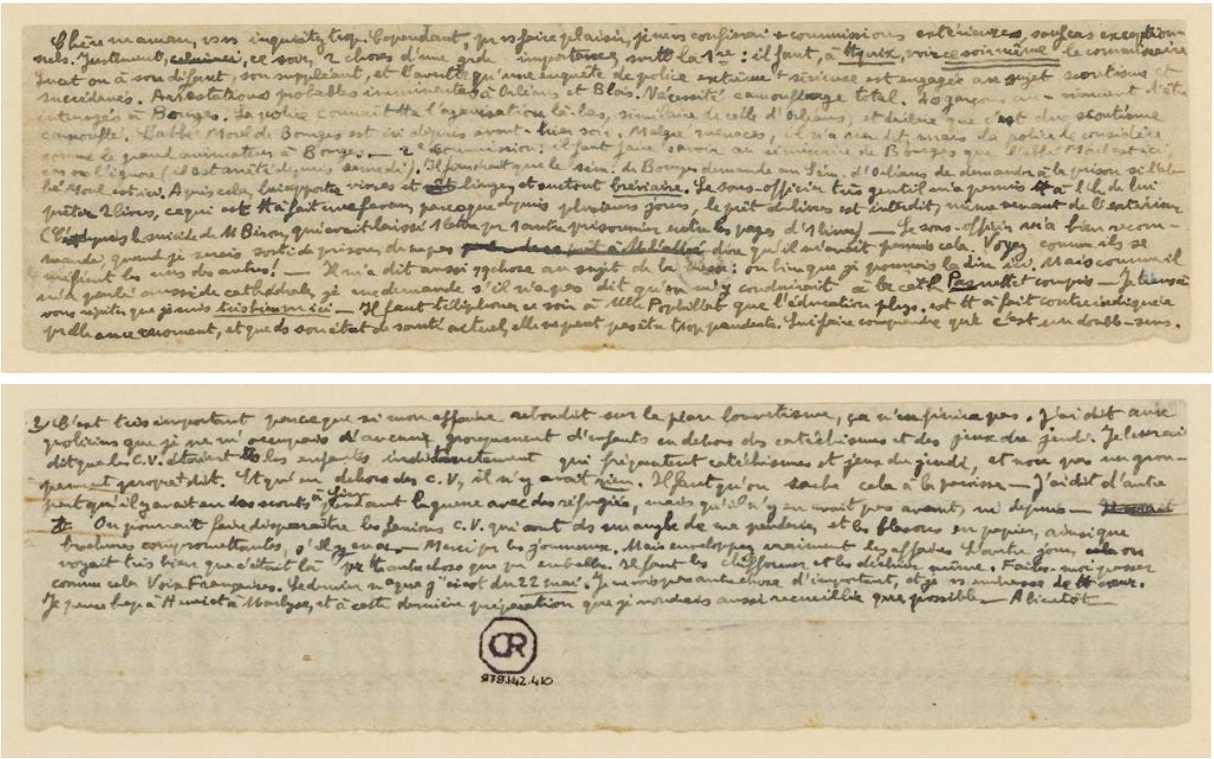

979 142 410, papier, H. 4 cm, l. 13,5 cm, **salle 17**
Billet de prison de J. de la Martinière arrêté le 12 mai 1942 et interné à la prison d'Orléans demandant à sa mère de prévenir ses camarades résistants de Bourges. L'abbé réussit à faire passer des lettres, écrites d'une minuscule écriture sur des morceaux de papier, cachées dans ses cols de chemises.

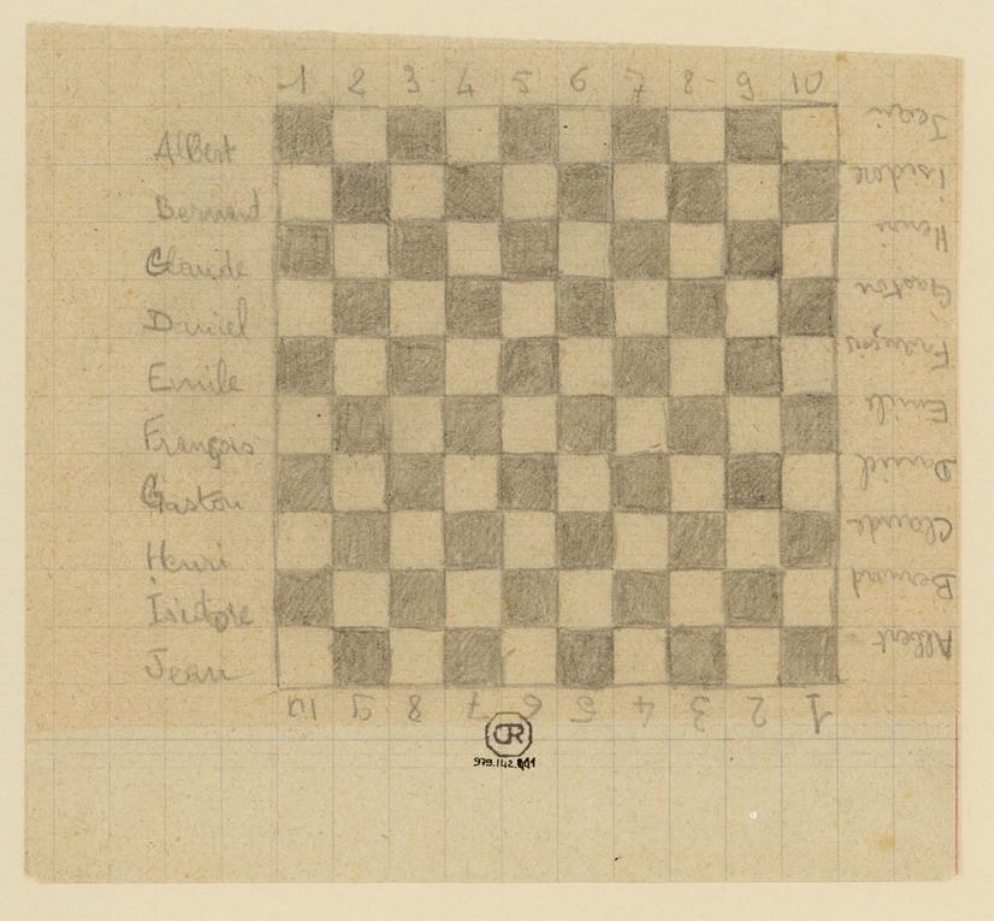

979 142 411, jeu de dames sur papier quadrillé, H. 12 cm ; l. 13 cm, **salle 13.**
Jeu de dames réalisé par L'abbé de la Martinière à la prison d'Orléans avec les prénoms de ses codétenus.

Extraits de : *Mon témoignage de déporté NN*, tome 1, pp48 et suivantes :
"Dimanche 7 juin : nous commençons par des indications sur la façon de fabriquer des jeux de dames, et de jouer d'une cellule à l'autre.
Lundi 8 juin : cette après-midi, nous organisons le championnat de dames par éliminatoires. Mon jeu est prêt. Des petites croûtes de pain dur feront les pions noirs, des pastilles envoyées naguère par maman, les pions blancs. Le jeu est numéroté : chiffres sur la ligne horizontale, prénoms sur la ligne verticale. Chaque joueur, tout à tour, désigne l'emplacement initial et l'emplacement terminal d'un de ses pions : "Daniel 3, Emile 4, - Isidore 9, Henri 8". La journée passe vite. J'écrase Jean Vignaud au cours d'une interminable partie, deux fois interrompue par l'arrivée des gardiens."
"Jeudi 11 juin : le championnat de dames démarre, en route pour les éliminatoires. Le nombre des concurrents va monter jusqu'à 10 au cours des jours suivants".

Note 47 apportant des précisions : "J'ai rapporté dans mes affaires, miraculeusement retrouvées à Dachau après la guerre, ce jeu de dames, dessiné sur une copie d'écolier et mesurant 8 cm x 8 cm, plus la numérotation. Il sera remis au Musée de la Résistance de Besançon. Au moment de mon départ sur Paris, j'avais commencé à disputer la finale avec André L... La cellule de celui-ci se trouvant à l'autre bout de la prison, un relais était nécessaire entre lui et moi pour répéter à l'un comme à l'autre les emplacements de pions annoncés par son partenaire"

Les lieux d'exécution

Manœuvre et cultivateur, Marius Vallet est la première personne fusillée à la citadelle de Besançon. Il a été arrêté le 11 avril 1941 à Écleux dans le Jura, pour s'être battu avec un *Feldgendarme* qui l'avait surpris en train de tenter de franchir la ligne de démarcation. Condamné pour le motif de *Gewalttat* (agression physique contre un membre des troupes d'occupation), il est exécuté le 28 avril 1941.

Bekanntmachung

Der Hilfsarbeiter

Marius VALLET

wohnhaft in Verrieres de Joux (Dep. Doubs) ist wegen Gewalttat gegen zwei Angehœrige der deutschen Wehrmacht durch das Kriegsgericht zum

TODE

verurteilt und am 28. April 1941

ERSCHOSSEN worden

Den 29. April 1941.

Das Kriegsgericht.

ARRÊT

de la Cour Martiale

Pour avoir commis des **actes de violence contre deux militaires allemands** le nommé :

Marius VALLET

Manœuvre

domicilié à Verrieres-de-Joux (Doubs) a été condamné à la

PEINE DE MORT

Il a été

FUSILLÉ:

le 28 Avril 1941.

Fait le 29 Avril 1941.

La Cour Martiale.

Affiche de l'avis à la population (*Bekanntmachung*) par le Tribunal militaire allemand de Besançon annonçant l'exécution de Marius Vallet, 28 avril 1941.

Renseignements donnés par Mme Renault, tenancière du Café « Au Capitole » - coin rue du Capitole (actuelle rue des Granges) et rue Bersot à Besançon, date inconnue.

Recueilli sans doute quelque temps après l'exécution des seize fusillés du 26 septembre 1943, ce témoignage est visiblement destiné aux familles de Larnod, village dont est originaire une grande partie des membres du groupe « Guy Mocquet » : détail des exécutions, dignité des condamnés, émotion du soldat allemand.

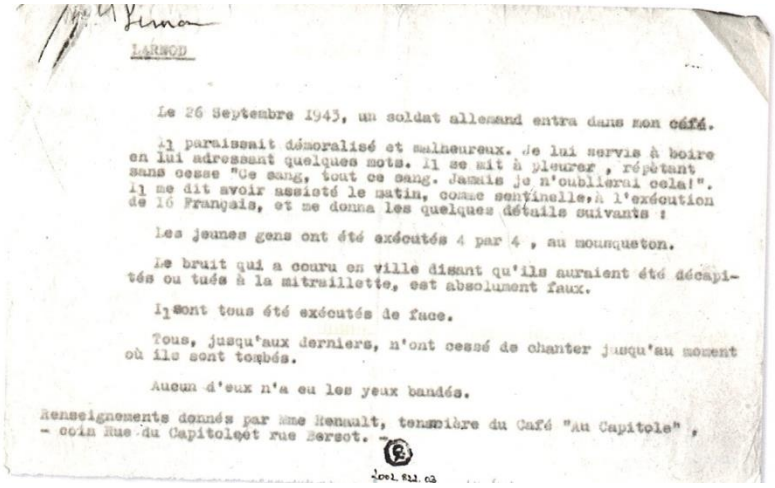

LARNOD

Le 26 Septembre 1943, un soldat allemand entra dans mon café.

Il paraissait démoralisé et malheureux. Je lui servis à boire en lui adressant quelques mots. Il se mit à pleurer, répétant sans cesse "Ce sang, tout ce sang. Jamais je n'oublierai cela!". Il me dit avoir assisté le matin, comme sentinelle, à l'exécution de 16 Français, et me donna les quelques détails suivants :

Les jeunes gens ont été exécutés 4 par 4, au mousqueton.

Le bruit qui a couru en ville disant qu'ils auraient été décapités ou tués à la mitrailleuse, est absolument faux.

Ils ont tous été exécutés de face.

Tous, jusqu'aux derniers, n'ont cessé de chanter jusqu'au moment où ils sont tombés.

Aucun d'eux n'a eu les yeux bandés.

Renseignements donnés par Mme Renault, tenancière du Café "Au Capitole", - coin Rue du Capitole et rue Bersot.

La citadelle de Besançon, lieu d'exécution. Photographie de David Lefranc et photographie des poteaux d'exécution

Les troupes allemandes envahissent la Franche-Comté entre le 15 et le 24 juin 1940. Besançon est occupée à partir du 16 juin. L'armistice signé le 22 juin à Rethondes sépare le pays en plusieurs zones ; la Franche-Comté n'échappe pas à cette division. La région est partagée entre une zone occupée incluant une zone « interdite », et une zone non occupée située dans la partie sud du département du Jura. Traversée par une ligne de démarcation qui passe au sud de Dole, la Franche-Comté possède une frontière stratégique avec la Suisse. L'administration militaire allemande dépend du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF), le commandant militaire à Paris. Il s'agit, au niveau départemental, de deux *Feldkommandanturen* (FK), celles de Vesoul (FK 661) et surtout celle de Besançon, la FK 560. La *Feldkommandantur* 560, qui occupe la Cité administrative de Chamars, est dirigée par le général de brigade Paul von Felbert. Au cœur de ce dispositif, la citadelle de Besançon symbolise la répression de la Résistance en Franche-Comté : cent personnes y ont été exécutées entre 1941 et 1944, condamnées par le Tribunal militaire allemand de la *Feldkommandantur* 560. Libérée le 7 septembre 1944 par l'armée américaine, la place forte est transformée en camp de prisonniers de guerre de l'armée allemande jusqu'en avril 1948.

ICI DE COURAGEUX
PATRIOTES ONT ÉTÉ
FUSILLES PAR LES ALLEMANDS
1940-1944

APPEL
Population de Salins
AVIS
Bekantmachung
AVIS

Les prisons du Reich

Agnès Leroy

Agnès Leroy, née le 20 janvier 1923, cultivatrice à Reims (Marne) entre dans la Résistance en 1941. Agent de liaison, elle participe à la rédaction et à la distribution de journaux clandestins ou de tracts dans la région de Reims. Arrêtée sur dénonciation par la Gestapo au domicile de ses parents le 17 juin 1942, elle est emprisonnée à Reims où elle est torturée. Elle passe ensuite par Laon, Chalons sur Marne et enfin Paris à la Santé le 27 juillet 1942. Transférée à Dijon le 19 août 1942, elle y est condamnée à mort le 20 août 1942. Elle est graciée à Cologne en décembre 1942 mais condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Déportée le 3 septembre 1942 sous le matricule 1186, elle est emprisonnée dans différentes centrales dont Lübeck, « A Lübeck, je faisais des tapis brosse. » et Jauer où elle refuse de travailler pour l'armement. Libérée le 29 avril 1945 par l'avancée des troupes américaines, elle est évacuée par Aïchach puis Ravensbrück. Elle rentre aux Mesneux le 25 mai 1945.

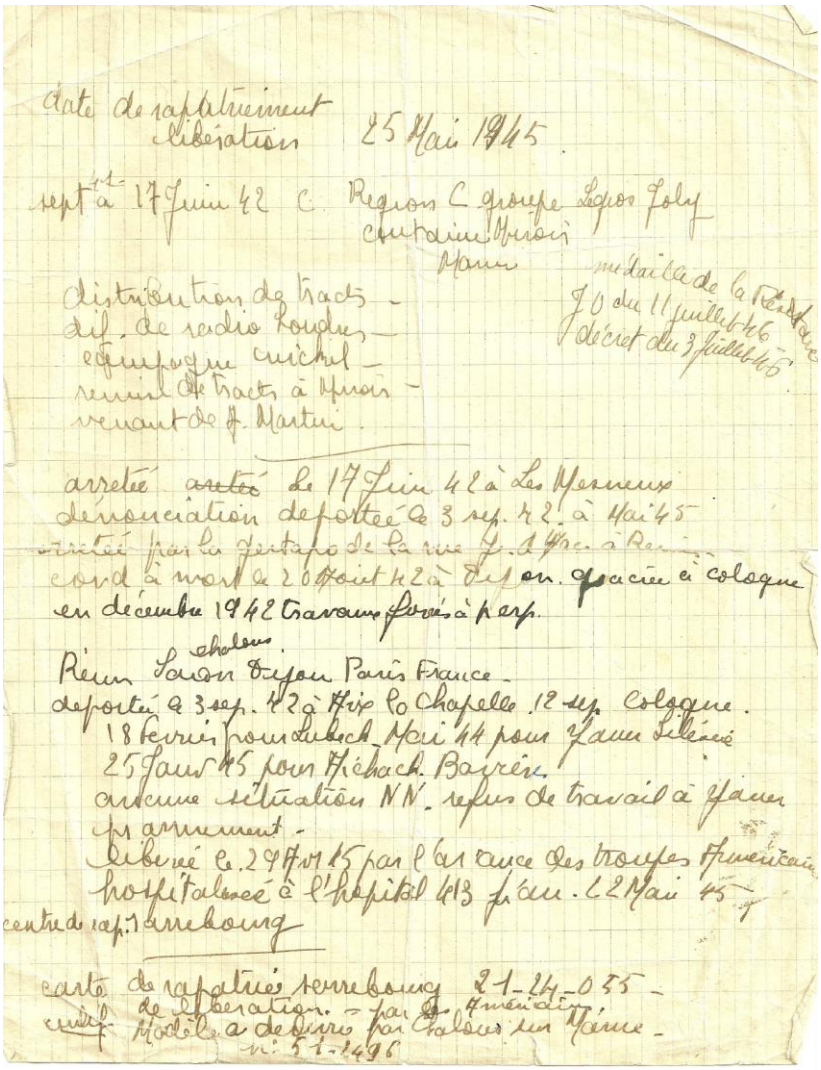
date de rapatriement
libération 25 Mai 1945.
rept à 17 Juin 42 C. Region C groupe Lepos Poly
Centaine Muriel
Marne
médaille de la Résistance
JO du 11 juillet 46
décret du 3 juillet 45
distribution de tracts –
dif. de radio Londres –
équipage cuichal –
remise de tracts à Muriel –
venant de J. Martin.
arrêtée ~~arrêtée~~ le 17 Juin 42 à Les Mesneux
dénonciation déportée le 3 sep. 42. à Mai 45
interrogée par la Gestapo de la rue J. d'Arc à Reims
cond à mort le 20 Août 42 à Dijon. graciée à cologne
en décembre 1942 travaux forcés à perp.
Reims Laon Dijon Paris France –
déporté le 3 sep. 42 à Hôp le Chapelle. 12 sep. Cologne.
18 Février pour Lubeck. Mai 44 pour Jauer libéré
25 Janv 45 pour Aichach. Bavière.
aucune situation N.N. refus de travail à Jauer
pr armement –
libéré le 29 Avril 45 par l'avance des troupes Américaines
hospitalisée à l'hôpital 413 Jauer. 22 Mai 45
centre de rap.: Arrebourg
carte de rapatriés Verrebourg 21-24-055 –
de libération. – par les Américains
cuisine Modèle à Dizier par Châlons sur Marne –
n° 51-1496

Synthèse faite par Agnès Leroy.

992 1195.04.1
Cœur brodé réalisé par Madame Ero, déportée hollandaise à l'intention d'Agnès Leroy en 1943, internée NN à la forteresse de Lübeck. Il contient des feuillets avec des adresses manuscrites. Des fleurs sont brodées sur la couverture.
H. 9 cm ; l. 7,5 cm ; E. 2 cm ; VOLUM. 0,0001

992 1195.02.1, salle 13.
Broderie à l'aiguille réalisée par une déportée Belge à Lübeck en 1943, donnée à Agnès Leroy, déportée NN
L. 10 cm ; l. 7,5 cm

992 1195 07 02
Agenda miniature de l'année 1942 ayant appartenu à Agnès Leroy, déportée NN. Elle y consigne les dates principales concernant ses détentions successives.
"Un petit agenda de 1942 que j'ai réussi à conserver, caché dans l'épaulette de mon manteau, lequel manteau qui m'était restitué à chaque transfert de prison et pour la dernière fois en Janvier 1945 à la forteresse de Jauer."
H. 5 cm ; l. 4 cm

André Clisson

976.508.10
Maquette d'une cellule de la prison de Hirschberg (Allemagne) réalisée par **André Clisson**, déporté NN
L. 15 cm ; H. 15 cm ; l. 8 cm ; VOLUM. 0,0018.

Dessin au crayon réalisé sur un petit carton, en prison à HIRSCHBERG par **André CLISSON**, déporté NN: "Aux écoutes, on parle du Machkost" - Le 16/03/1945, H. 12.5 cm ; l. 11 cm.

Les camps

« Le chancre concentrationnaire nazi », carte d'Henri Michel publiée dans : *La Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de France, 168, p. 296

Cette carte publiée par Henri Michel en 1968, et largement réutilisée par la suite (en particulier dans la salle 13 du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon), propose une représentation aussi parlante que le titre qu'il lui donne. Elle montre par l'image du réseau en étoiles et la métaphore d'une maladie invasive, la profonde capillarité du système concentrationnaire nazi. « La cartographie est implacable : toute l'Allemagne se couvre de ces métastases du mal. La conclusion est sans appel : les camps sont bel et bien implantés au cœur de l'économie et au milieu de la population » (Robert Steegmann *Le camp de Natzweiler-Struthof*, Seuil, 2009, p. 18).

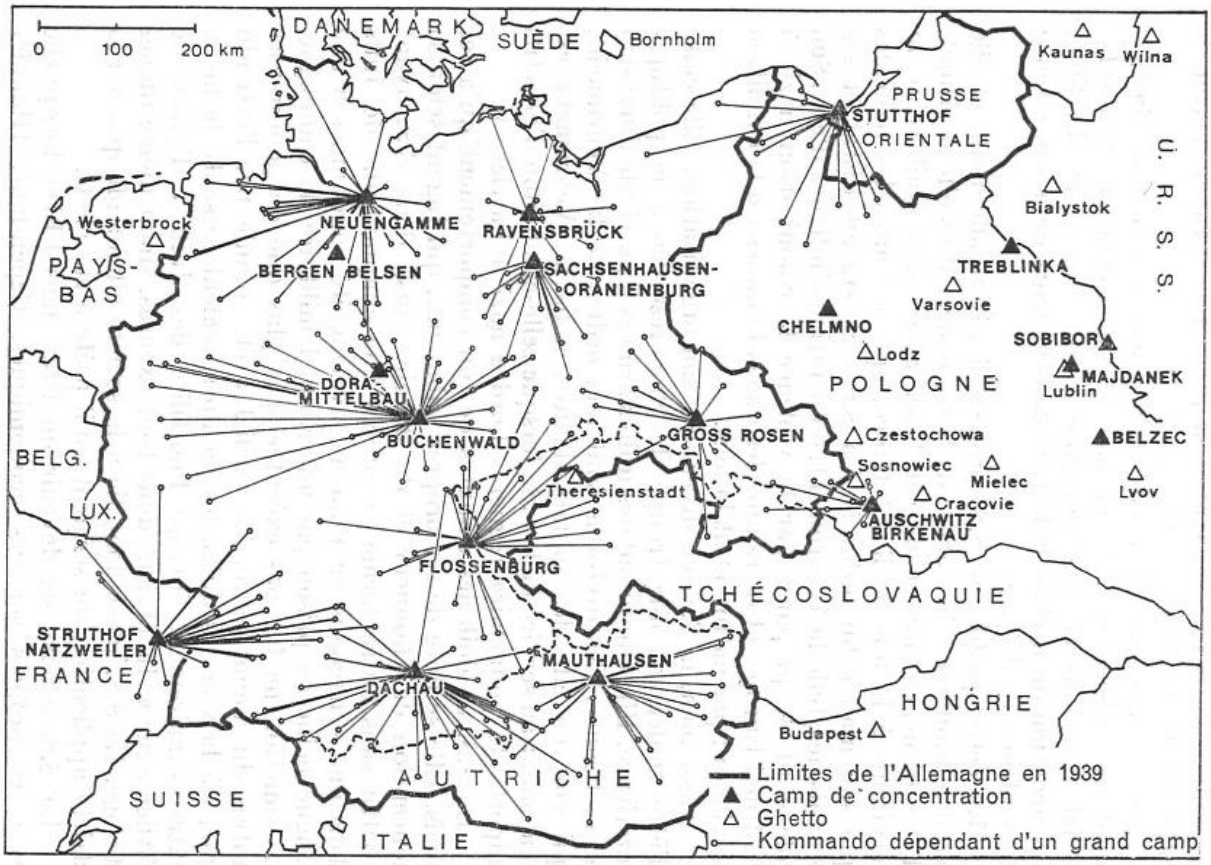

CARTE 13. — Le chancre concentrationnaire nazi

Joseph de la Martinière : du camp spécial d'Hinzert à Dachau, géographie de la répression NN.

Départ pour Paris le 23 juin. Prison de Fresnes.
Départ pour l'Allemagne le 10 juillet 1942.
Arrivée au camp d'Hinzert (environs de Trèves), camp spécial SS, le 11 juillet 1942.

Le camp d'Hinzert :
« Avant l'arrivée du premier convoi de NN à Hinzert en mai 1942, le camp héberge des travailleurs du « Front de Travail Allemand » (DAF), organisation du travail obligatoire fondée en 1933. Ces hommes sont affectés à la construction du « Mur de l'Ouest », ligne défensive de fortifications à la frontière franco-allemande, appelée côté français « ligne Siegfried ». Détruit par un incendie le premier camp est abandonné. L'espace est pourtant réoccupé rapidement pour créer un camp disciplinaire, destiné à accueillir les coupables de délits « mineurs » qui remplissent les prisons. » (…)
« Le choix d'Hinzert pour l'internement des NN s'explique en partie par le sureffectif des prisons, qui conduit les responsables nazis à interner provisoirement dans ce camp les déportés NN, en attente de jugement devant le Tribunal de Cologne. (…). D'après les travaux de l'Abbé de La Martinière, 1500 NN français passent entre un et dix mois à Hinzert, et pour les survivants, en gardent une impression effroyable du fait du harcèlement permanent des SS. »[4], comme en témoigne le parcours et les œuvres de Jean Daligault.

Compléments :
https://afmd.asso.fr/IMG/pdf/mv46_grossrosen.pdf, dossier sur Hinzert.
https://www.histoire-image.org/fr/etudes/captivite-jean-daligault-bourreaux
http://jacques-de-liniers.wifeo.com/documents/biographie-joseph-de-la-martiniere.pdf
Par Yves de la Martinière

[4] https://afmd.asso.fr/IMG/pdf/mv46_grossrosen.pdf, dossier sur Hinzert.

Blaireau servant de cache dans sa base à Joseph de La Martinière pour une liste avec les noms des SS du camp d'Hinzert.

H. 10 cm ; D. 2 cm ; H. 14 cm ; l. 11.5 cm
971 142 02-1/2, salle 17.

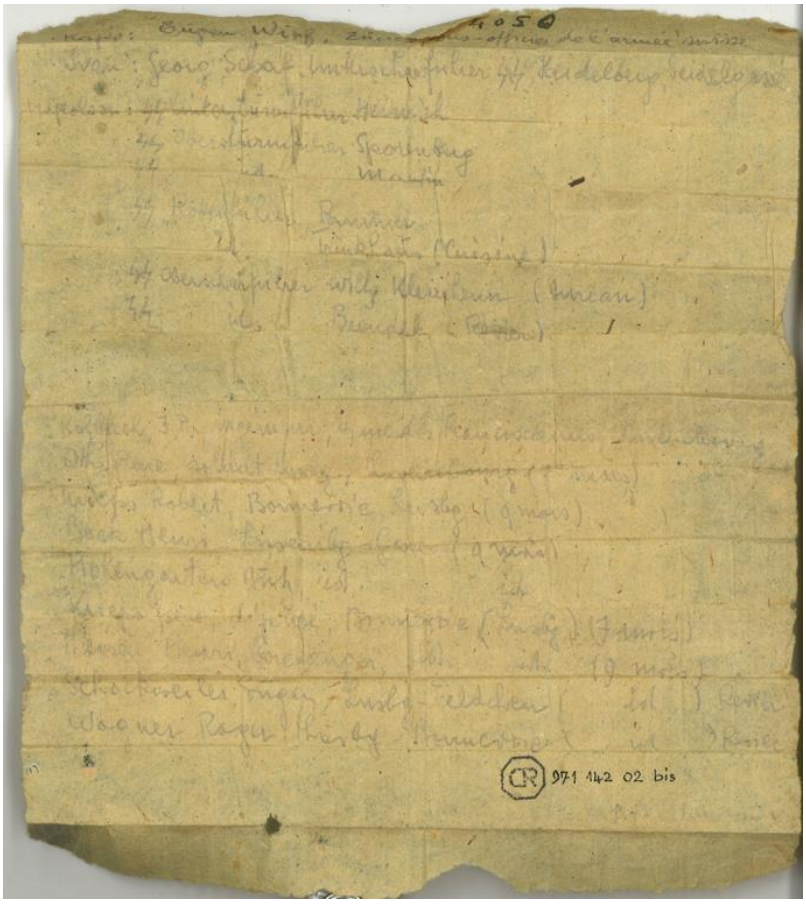

H. 14 cm ; l. 11.5 cm

Extrait d'un courrier de L'abbé de la Martinière :
"Dévissez l'une de l'autre les deux parties du blaireau. Dans la cavité, j'avais placé un bout de papier, que je viens d'y remettre, portant les noms et les adresses de quelques-uns des S.S. d'Hinzert. Il y avait aussi, en plus, un bout de crayon, long d'un centimètre, mais j'ai égaré celui-ci. J'avais récupéré ce blaireau avec mes autres affaires personnelles, en quittant Hinzert pour Wittlich, le 23 septembre 1942".

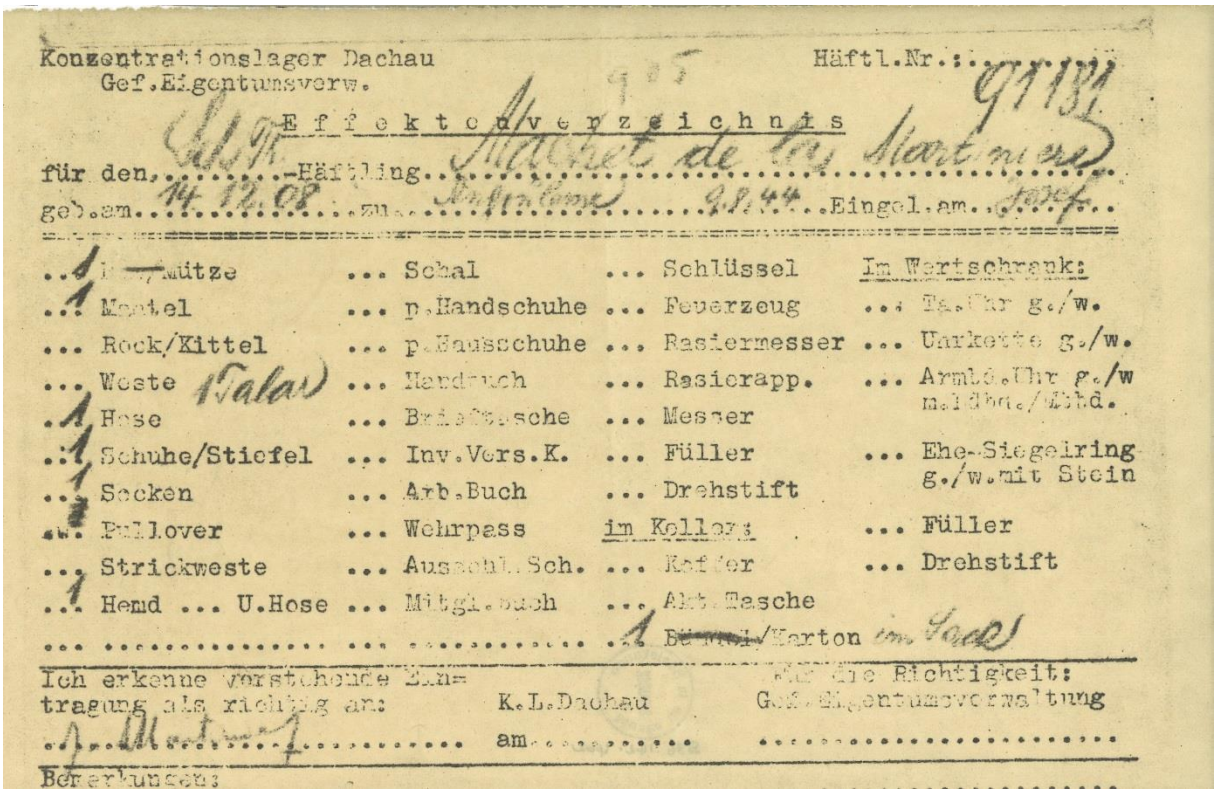

Konzentrationslager Dachau
Gef.Eigentumsverw.

Häftl.Nr.: 91131

Effektenverzeichnis

für den Häftling Joseph de la Martinière

geb.am 14.12.08 zu Martinière 9.8.44 Eingel.am Hoft

1 Mütze	Schal	Schlüssel	Im Wertschrank:
1 Mantel	p.Handschuhe	Feuerzeug	Taschuhr g./w.
Rock/Kittel	p.Hausschuhe	Rasiermesser	Uarkette g./w.
Weste Valav	Handtuch	Rasierapp.	Armb.Uhr g./w m.Lder./Mtd.
1 Hose	Brieftasche	Messer	
1 Schuhe/Stiefel	Inv.Vers.K.	Füller	Ehe-Siegelring g./w.mit Stein
1 Socken	Arb.Buch	Drehstift	
Pullover	Wehrpass	im Koffer:	Füller
Strickweste	Ausschl.Sch.	Koffer	Drehstift
1 Hemd U.Hose	Mitgl.buch	Akt.Tasche	
		1 Bürste/Karton im Sack	

Ich erkenne vorstehende Eintragung als richtig an: K.L.Dachau am

Für die Richtigkeit: Gef.Eigentumsverwaltung

Bemerkungen:

986 142 462
Liste des effets personnels de Joseph de la Martinière à son arrivée à Dachau le 9 août 1944, H. 13.5 cm ; l. 21 cm ; H. 44 cm ; l. 35 cm (entoilée),

Départ pour la prison de Wittlich le 23 septembre 1942.
Départ pour Breslau le 27 septembre 1943. Arrivée à Breslau le 1er octobre au soir.
Kommando Sucker-Fabrik de Rosenthal du 4 octobre au 23 octobre.
Kommando Sucker-Fabrik de Burgweide du 23 octobre au 16 décembre, avec une interruption d'une huitaine de jours (prison de Breslau).
Retour définitif à la prison de Breslau le 16 décembre 1943 (chambre commune).
Mise en cellule avec Marchepoil vers le 4 janvier 1944 à la C.4.
Arrivée du chanoine Delwall dans la cellule vers le 20 janvier. Départ du chanoine Delwall le 20 février.
Départ pour le Kommando de Languenbillau vers le 15 mars 1944.
Retour le 22 – Chambre de Bernard Mathé, cellule 308. Prison de Schweidnitz du 22 mai au 8 juillet 1944.
Une semaine à Liegnitz.
Puis successivement : Breslau, Brün, Breslau, Bautzen, Dresde, Chemnitz, Plauen, Dresde, Chemnitz, Zwickau, Plauen, Hoft.
Arrivée à Dachau le 9 août 1944 – bloc de quarantaine. Août 1944 à avril 1945 – Dachau, bloc 26 puis 28.

Croquis de Lazare Bertrand, l'espace d'un camp, Neuengamme

Lazare Bertrand (1885-1959) possède un cabinet d'architecte à Sens (Yonne), ville dont il est le maire au moment de la défaite. Ancien des Croix de feu et du Parti social français, maréchaliste et vichyssois au début de l'Occupation, Lazare Bertrand se rapproche des membres du mouvement de résistance Ceux de la Libération (CDLL). Arrêté le 14 juin 1944 par la *Feldgendarmerie*, le maire de Sens fait partie des 366 notables désignés par les Allemands au printemps 1944, « détenus très spéciaux » internés dans des conditions plus favorables que les autres déportés. Emprisonné à Auxerre, à Dijon puis au camp d'internement de Compiègne, Lazare Bertrand est déporté à Neuengamme le 15 juillet 1944 dans le convoi des « personnalités otages ». Il est libéré le 11 avril 1945, pris en charge par la Croix-Rouge suédoise, il rentre en France le 19 mai. Au camp de Neuengamme, Lazare Bertrand retrouve un confrère architecte, Ernest Gaillard. Ce dernier lui fournit un crayon et du papier, grâce auxquels Lazare Bertrand peut rédiger presque quotidiennement un journal personnel, adressé à sa femme Marianne. Il peut aussi dessiner. « Je vais non seulement pouvoir prendre quelques notes mais dessiner », écrit-il dans son journal le 2 août 1944. Une collection d'une petite quarantaine de dessins a pu échapper à la vigilance des gardiens du camp : les dessins sont cachés sous les paillasses, certains autres détenus en connaissent l'existence. Chaque dessin est daté et légendé, des précisions ont été indiquées au verso par Lazare Bertrand à son retour de déportation. L'expérience concentrationnaire de Lazare Bertrand, matricule 37582, n'est pas celle des déportés ordinaires ; même s'il souffre de la faim et de l'isolement, parfois au bord de l'épuisement physique, son vécu du camp reste à la lisière du sort terrible réservé aux autres internés. Observateur plus qu'acteur, Lazare Bertrand nous livre cependant, à travers des dessins simples qui croquent des scènes quotidiennes du camp, un témoignage étayé des conditions et du rythme de la vie concentrationnaire. Ses croquis représentent essentiellement la partie du camp réservé à l'hébergement des détenus, située à l'extrémité sud de l'enceinte de Neuengamme ; c'est un espace confiné, cloisonné, enfermé à l'intérieur de l'espace plus grand du camp. Cette géographie limitée dévoile avec précision divers lieux emblématiques de Neuengamme : les bâtiments du *revier* (dessin n°6), la place d'appel (dessins n°7, 8 et 9), le block 4 (dessin n°1), la porte d'entrée (dessin n°2), le *bunker* (dessin n°3), une partie de la briqueterie (dessin n°4), les blocks des détenus (dessin n°5). Si chaque dessin révèle l'intérêt évident de l'architecte pour les espaces et la géométrie des lieux, ils témoignent aussi, par la simplicité et, d'une certaine manière, par la douceur des traits, d'une forte empathie pour les internés, dont il ne partage pas complètement le sort (travaux forcés, *kommandos*, pendaisons). Les dessins ne disent pas tout de la réalité du camp, elle est parfois estompée, feutrée, à peine suggérée, sans doute autant par pudeur que par mesure de sécurité.

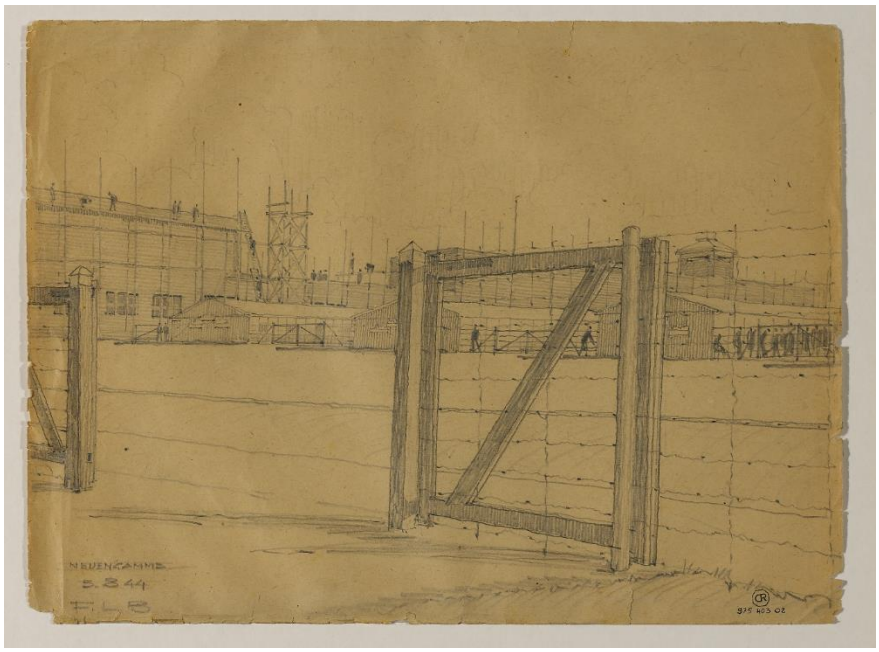
NEUENGAMME
5.44
FLB
975 403 02

LA SOUPE AU BLOCK 12 -
31/3/44
975 403 05

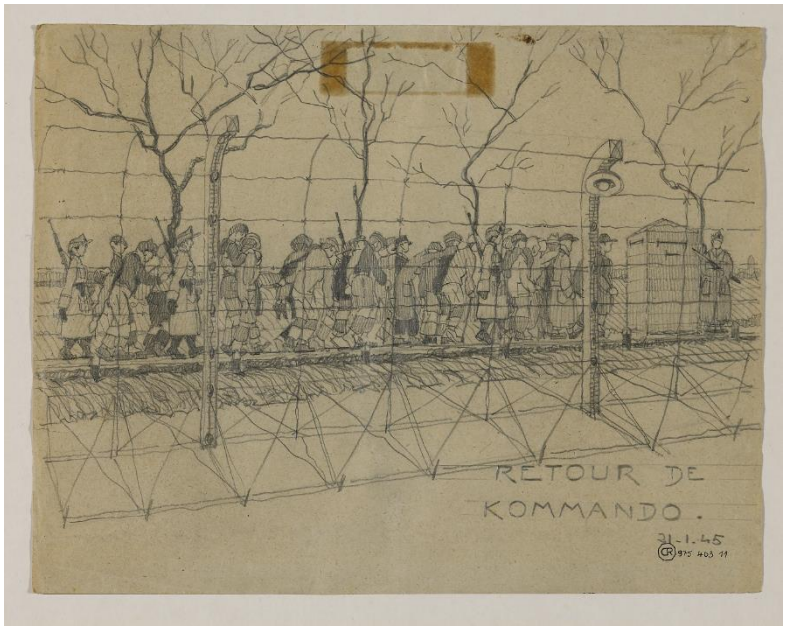
RETOUR DE
KOMMANDO.
31.1.45
975 403 11

979 647 01-1 / 01-2

Tenue de déporté de Pierre Choffel, **salle 15**
Veste et pantalon rayés de NN avec inscriptions peintes sur le dos de la veste et sur les jambes du pantalon en rouge. Pierre Choffel est né le 20 juin 1905 à Vesoul, déporté NN matricule 8600 à Dachau.

Le camp : un espace de souffrances.
Les formes de répression à l'intérieur des camps

Travail forcé au Struthof sous la surveillance constante et la brutalité des kapos, des matraqueurs et des chiens.

971 85 05-06
Henri Gayot, déporté NN, matricule 11784

972 04 61
Léon Delarbre, *Les porteurs de tôles-Dora*, dessin fait au retour

Compléments :
https://www.lacoupole-france.com/centre-de-ressources/actualites-de-la-recherche-et-des-archives.html
https://www.ac-caen.fr/2016/06/06/la-webmargot-en-direct-de-la-coupole-dans-le-pas-de-calais/

Les territoires de proximité

Les villages martyrs du Jura

Jeu de 12 cartes postales de villages martyrs du Haut-Jura, photothèque comtoise, MRD.

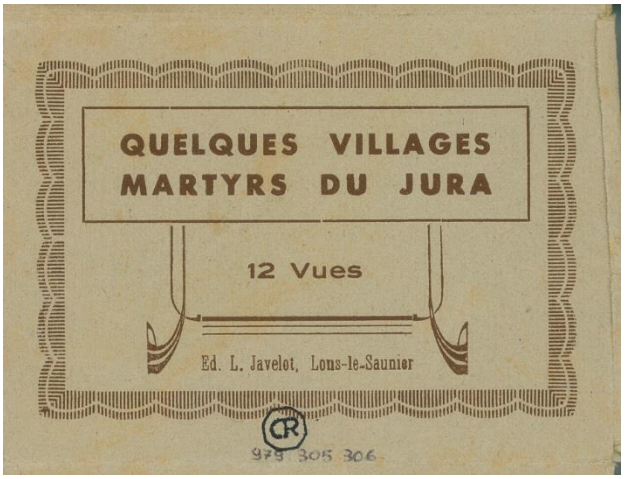

Il s'agit de 12 clichés en noir et blanc, petit format, présenté dans une petite enveloppe. Cet objet rappelle le prix payé par les civils, victimes de pillages et de déportations en avril 1944 puis en juillet 1944. La population paye, en effet, le prix de son soutien au maquis du haut Jura. Les opérations militaires ne pouvant atteindre les combattants s'attaquent aux civils. Au total, on peut dire que c'est un échec militaire pour les nazis dont l'offensive n'est pas parvenue à liquider le maquis ni à supprimer l'aide de la population. Le tirage de ces 12 photographies, dans un format destiné à une diffusion au plus grand nombre, témoigne de l'ampleur, de la sauvagerie de la répression et du besoin immédiat de se rappeler. Le fait que peu de familles et peu de villages aient été épargnés explique le besoin d'un premier discours mémoriel lié au traumatisme.

Deux villages martyrs à titre d'exemple :

Saint-Didier est un lieu d'hébergement pour des groupes de maquisards et le clocher de l'église, ainsi que plusieurs fermes, servent de dépôt pour les armes parachutées. L'exécution, le 20 avril 1944, de deux policiers allemands, dans le village, par des membres du maquis dirigé par Jean Guyot dit « Guérin », provoque une opération de représailles cinq jours plus tard. Le village est cerné, onze maisons sont incendiées, sept habitants, dont le maire, sont exécutés et deux sont déportés.

Coyrière, comme d'autres villages jurassiens, a subi les représailles de l'armée allemande. En effet, depuis l'annonce du débarquement en Normandie une action de guérilla générale est enclenchée par la Résistance dans le Jura. En réponse, l'occupant se livre à une terrible opération de représailles sur les populations civiles. Celle-ci prend différentes formes : maisons incendiées, pillages, arrestations, viols, exécutions, déportations. À Coyrière, la quasi-totalité des maisons du village sont incendiées – 34 sur 37 – et une personne est fusillée.

Le massacre d'Etobon (Haute-Saône), 27 septembre 1944

Déposition de Charles Perret, maire d'Étobon, et première page de l'ouvrage *Les crimes du fascisme nazi. Étobon, village de terroristes*, 1944-1945. Fonds de la fédération des résistants de Haute-Saône.

Les crimes du fascisme nazi. Étobon, village de terroristes est un récit publié en 1945 par le maire du village Charles Perret. Étobon (Haute-Saône) est un petit village protestant niché au pied des Vosges saônoises. Il se situe sur la ligne de front au sud des Vosges. Début septembre, en effet, dans le prolongement de l'avancée alliée vers la trouée de Belfort, les résistants du secteur avaient engagé des combats contre les troupes d'occupation et fait prisonniers des soldats allemands. Aucun n'avait été maltraité. Charles Perret raconte dans ce récit le massacre le 27 septembre 1944 de 39 habitants désignés parmi 67 hommes âgés de 16 à 60 ans rassemblés par les forces allemandes au centre du village. Conduits dans un bourg distant de 2 kilomètres, Chenebier, alignés 10 par 10 contre le temple du village, les 39 martyrs sont fusillés sans le moindre jugement. Cette publication de Charles Perret est loin d'être isolée dans l'immédiat après-guerre. Martyrologes, écrits de fidélité et de dette, dans un registre mémoriel, documentaire et judiciaire, ces récits s'attachent à établir les faits avec l'idée qu'ils pourront aider à rendre la justice et réparer les souffrances. Ils nous conduisent sur les traces effacées d'une histoire encore confidentielle qu'il reste en partie à faire et à transmettre. Celle de représailles méconnues exercées par l'occupant contre de petits villages sacrifiés au nom d'une complicité de fait ou soupçonnée telle avec les « terroristes ».

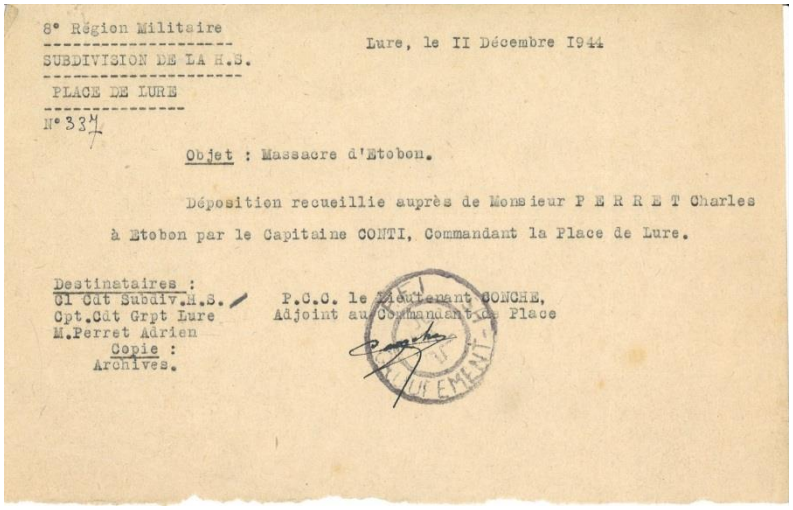

8e Région Militaire
SUBDIVISION DE LA H.S.
PLACE DE LURE
N° 33 M

Lure, le II Décembre 1944

Objet : Massacre d'Etobon.

Déposition recueillie auprès de Monsieur P E R R E T Charles à Etobon par le Capitaine CONTI, Commandant la Place de Lure.

Destinataires :
Cl Cdt Subdiv.H.S.
Cpt.Cdt Grpt Lure
M.Perret Adrien
Copie :
Archives.

P.O.O. le Lieutenant CONCHE,
Adjoint au Commandant de Place

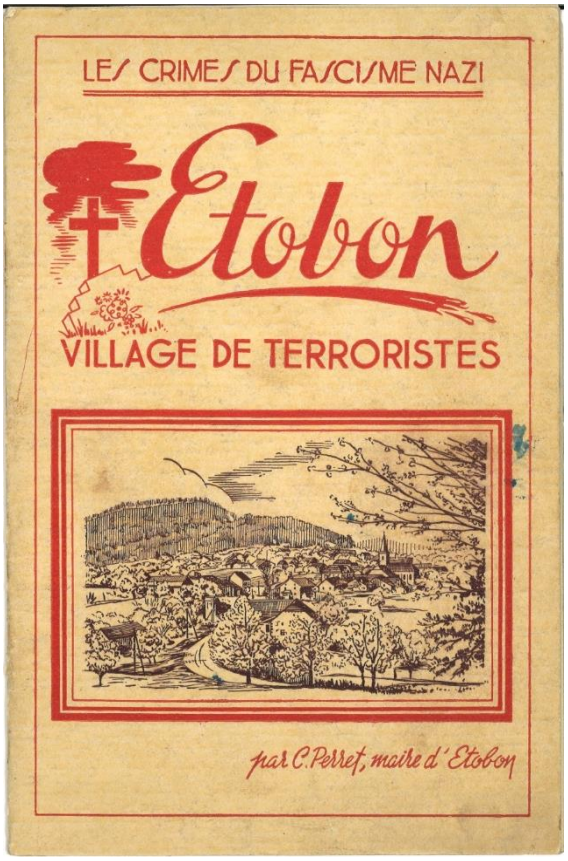

Carte dite « de la souffrance » du Doubs établie en 1973 par M. et Mme Mercier, correspondants départementaux du Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale.

Le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, dont Henri Michel était le secrétaire général, lance dans les années 1950 une grande enquête sur les actions de résistance et sur la répression exercée par l'occupant allemand et Vichy. Des années 1960 aux années 1980, l'établissement de 77 cartes par les correspondants départementaux a accompagné cette enquête. À l'image de la carte du Doubs, ces documents recensent et cartographient minutieusement les lieux et le nombre de victimes de la répression, qu'elle qu'en soit la forme (massacres, exécutions, fusillés, déportés). Sans doute incomplets, ils donnent une première idée assez précise du déploiement et de l'acharnement répressifs à l'échelle du territoire d'un département, y compris dans les espaces les plus reculés.

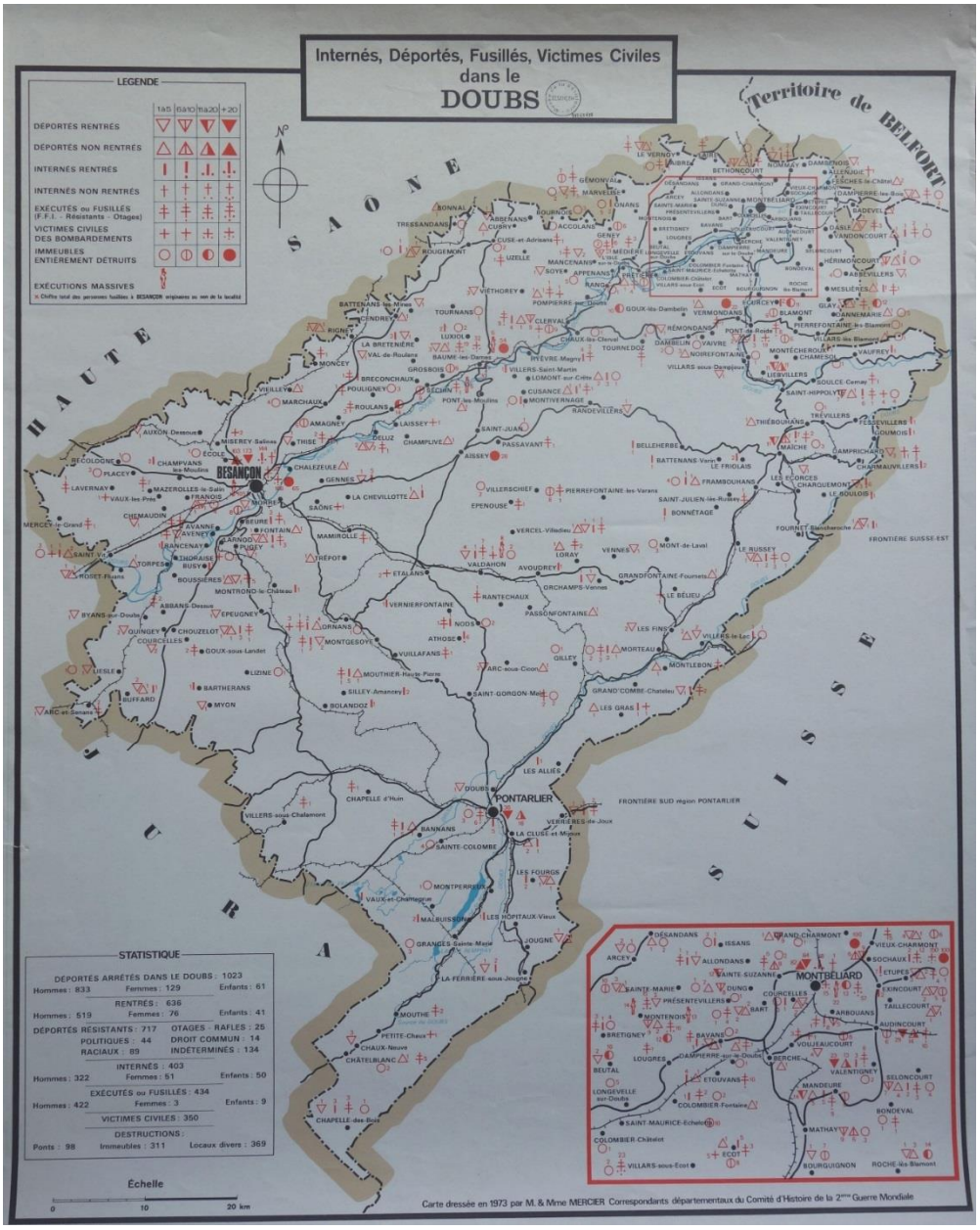

Lexique indicatif

Topographie de la répression : quelques lieux

Camps d'internement
En France sous la III° République, les décrets du 12 octobre 1938 créent l'internement administratif pour les étrangers dits « indésirables », tout particulièrement les ressortissants de l'Allemagne et de l'Autriche fuyant les persécutions et les réfugiés de la guerre civile espagnole. Le régime de Vichy en fait par la suite un rouage de sa politique répressive : internement des personnes considérées comme dangereuses et des juifs étrangers après la loi du 4 octobre 1940. Deux-cents camps sont installés sur l'ensemble du territoire national (y compris en Afrique du Nord), divisés en trois catégories : centres d'hébergement, centres de séjour surveillés et quelques camps spéciaux de transit. Les conditions de vie y sont extrêmement difficiles : ravitaillement insuffisant, promiscuité, conditions d'hygiène précaires. 3000 personnes y décèdent, notamment à Gurs au cours de l'hiver 1940-1941 avec près de 1000 morts. Les camps d'internement de Vichy entrent à partir de 1942 dans le processus de déportation et d'extermination voulu par les nazis : ainsi de Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Drancy, Compiègne-Royallieu ou Romainville.

Camps de concentration
Les premiers « camps de concentration » ont été utilisés par les Britanniques au début du XX° siècle pour enfermer les colons néerlandais Boers (1899-1902). Le dispositif est repris par les Allemands lors de la guerre contre les Héréros menée dans le sud-ouest de l'Afrique en 1904-1905 par le général von Trotha. Le mot *Konzentrationslager* (KL ou KZ) apparaît alors. Lieux de détention et d'enfermement arbitraires, les KL forment l'un des principaux rouages répressifs de l'Allemagne nazie. Le premier KL, inauguré le 21 mars 1933 à Dachau, a pour objectif d'interner les opposants au régime, communistes, sociaux-démocrates, « asociaux », etc. Dirigés par la SS, les KL essaiment sur tout le territoire du Reich, de 1933 à 1945 : « L'immense système concentrationnaire a enserré l'Allemagne de toutes parts. Si vous prenez une carte de l'Allemagne et si vous marquez d'un point les lieux des principaux camps de concentration connus et des kommandos les plus notoires, vous trouvez environ quatre-cents camps et kommandos » (Geneviève Anthonioz-de Gaulle, *L'Allemagne jugée par Ravensbrück*, 1947).

Kommandos
L'évolution de la guerre réoriente la fonction principale du système concentrationnaire : la logique économique l'emporte sur les objectifs politiques répressifs à partir de janvier 1942. Les camps de concentration participent pleinement à l'économie du Reich : c'est la naissance des camps annexes et des kommandos qui se multiplient. On compte ainsi plus de 660 kommandos extérieurs en janvier 1945. Un kommando est donc une annexe économique et industrielle spécialisée, parfois très éloignée du camp de concentration principal, souvent formée de chantiers et d'usines de production.

Centre d'extermination / centre de mise à mort
Les camps d'extermination fonctionnent de 1941 à 1944, et sont pensés par l'idéologie nazie comme étant totalement différents dans leur fonctionnement et leur finalité des camps de concentration. Le camp d'extermination est destiné avant tout aux juifs dans le cadre de la

politique d'extermination, mais également aux Slaves, aux Tziganes et aux malades mentaux. Il constitue un des lieux du génocide, mais non son unique modalité. L'historien Raoul Hilberg a forgé l'expression « centres de mise à mort » pour désigner plus particulièrement les lieux d'extermination sans séjour des populations juives d'Europe : ils sont tous situés en Pologne, ainsi de Treblinka, Majdanek, Chelmno, Belzec, Sobibor (dans le gouvernement général de Pologne), Auschwitz-Birkenau (dans le Grand Reich). A l'exception notable d'Auschwitz-Birkenau et de Majdanek, il ne reste rien de ces centres qui ont été rasés par les nazis pendant les derniers mois de la guerre.

Lieux d'exécution

Dans la France occupée, près de 3100 personnes ont été exécutées sur décision des tribunaux militaires allemands entre 1940 et 1944. La citadelle de Besançon, avec ses 100 fusillés, fait partie des hauts lieux d'exécution de la Résistance après jugement par un tribunal militaire allemand : citadelle d'Arras (Pas-de-Calais, 218 exécutions), stand de tir d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine, 143 exécutions), Mont-Valérien (Hauts-de-Seine, 1009 exécutions), fort de Bondues (Nord, 68 exécutions) ou fort de Montluc à Lyon (Rhône, 622 exécutions).

Ghettos

Après l'invasion de la Pologne par les troupes nazies le 1 septembre 1939, les ghettos, quartiers séparés et fermés dans les villes de l'Est de l'Europe, entrent dans le processus d'exclusion des juifs. Au cours de l'hiver 1939-1940, les ghettos se multiplient où sont rassemblées de force les populations juives : Lodz, Cracovie, Lublin, Lwow, Varsovie, etc. Isolé du reste de la population urbaine par des barbelés, rationné, chaque ghetto était administré par un *Judenrat* nommé par les Allemands. Très rapidement, les maladies, la surpopulation et la pénurie créent des conditions de vie effroyables. A partir de 1942, les habitants des ghettos sont évacués et déportés dans les centres de mise à mort de l'Est du Reich.

Organismes et administrations

MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) : commandement militaire en France installé à Paris (hôtel *Majestic)*. Le MBF est une sorte de gouverneur militaire qui dispose du monopole du pouvoir exécutif jusqu'en juin 1942, date à laquelle il cède ses pouvoirs à la Sipo-SD. Il est responsable du « maintien de l'ordre et de la sécurité » et son pouvoir s'étend partiellement à la zone sud après novembre 1942. Il utilise les services de la *Feldgendarmerie* et de la GFP (*Geheime Feldpolizei*).

MBB (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*) : commandement militaire pour la Belgique et le nord de la France (Nord et Pas-de-Calais), installé à Bruxelles. Le MBB accorde une large autonomie à un commandement militaire spécifique aux deux départements français, implanté à Lille, l'OFK 670 (*Oberfeldkommandantur* 670).

RSHA (*Reichsicherheitshauthampt*) : office central de sécurité du Reich dirigé par Heydrich puis par Kaltenbrünner, dont dépend la Sipo-SD et donc la Gestapo. En France, les services du RSHA sont dirigés, à partir de 1942, par Helmut Knochen, lui-même dirigé par un chef supérieur, le SS Karl Oberg.

OFK 670 (*Oberfeldfkommandantur* 670) : administration militaire allemande mise en place par le MBB et chargée de l'occupation des deux départements français du Nord et du Pas-de-Calais. Installé à Lille, il se maintient durant toute l'Occupation, dispose d'une grande autonomie et prend en charge l'essentiel de la répression contre toutes formes d'opposition.

Gau* et *Gauleiter : les deux départements alsaciens et la Moselle, annexés par le Reich, sont rattachés administrativement à deux régions, appelées *Gau,* dirigées par un *Gauleiter* : le *Gau* Oberhein (le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont rattachés au pays de Bade, avec Strasbourg comme capitale), le *Gau* Westmark (la Moselle est rattachée à la Sarre-Palatinat avec Sarrebrück comme capitale).

OKW (Oberkommando der Wehrmacht) : commandement suprême des forces armées allemandes, l'OKW a sous son autorité la Wehrmacht (armée allemande) et l'Abwehr.

Services des autorités d'occupation

Gestapo (*Geheime Staatspolizei*) : police secrète d'État, police politique créée par Gœring en 1933 elle est intégrée à la Sipo-SD (section IV). Elle ne forme alors que l'une des composantes de l'appareil policier et répressif allemand, à côté d'autres organes de répression : Abwehr, GFP (*Geheime Feldpolizei*), puis Sipo-SD après 1942. La Gestapo est à l'origine de l'arrestation et de la déportation de la plupart des résistants français.

Sipo-SD (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*) : police de sûreté installée en France et en Belgique après les attentats de l'été 1941 et contrôlée par l'office central de sécurité du Reich (le RSHA). Elle réunit le SD et la Gestapo et entre en conflit avec les organes du MBF. En juin 1942, toutes les missions de police allemande en France passent à la Sipo-SD, alors chargée de la répression.

***Feldgendarmerie* (FD)** : service de maintien de l'ordre du MBF, présente sur le terrain, la *Feldgendarmerie* est, avec la Gestapo, le service souvent caricaturé par le cinéma. Les *Feldgendarme* gardent les prisons et procèdent aux exécutions.

***Geheime Feldpolizei* (GFP)** : police secrète aux armées, dépendante du MBF et chargée des enquêtes. Ce service est absorbé après juin 1942 par la Sipo-SD.

Abwehr : service de renseignement de la *Wehrmacht*, dépendant de l'OKW. L'*Abwehr*, chargée des services secrets et du contre-espionnage, procède en zone occupée à des vagues d'arrestations (par exemple, c'est un agent de l'*Abwehr*, Robert Alesch, qui fait tomber une bonne partie du « réseau du Musée de l'Homme »).

Wehrmacht : armée allemande placée sous l'autorité de l'OKW.

OVRA (*Organizazione di vigilanza e repressione dell'antifascismo*) : Organisation de vigilance et de répression de l'antifascisme, police politique fasciste qui agit en Corse et dans la zone d'occupation italienne. Elle réprime antifasciste italien, Corses et membres de la Résistance française.

Services de Vichy

Milice : créée en janvier 1943, placée sous l'autorité directe du chef du gouvernement Pierre Laval, et dirigée par Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre en janvier 1944, la Milice fait suite au Service d'ordre légionnaire (SOL). Police supplétive des forces allemandes, elle traque les juifs, les résistants, les communistes et les maquisards. Elle participe notamment aux opérations contre le maquis des Glières en mars 1944.

Groupes Mobiles de Réserve (GMR) : institués en zone sud à partir de 1941, les GMR participent notamment en 1943-1944 à la lutte contre les maquis.

Service de police anticommuniste : service mis en place par le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, sorte de police parallèle à la police nationale, chargée spécifiquement de la surveillance et de la traque des communistes.

Brigades spéciales (BS) : elles jouent un rôle essentiel dans la traque des résistants, notamment dans le cadre de la collaboration policière renforcée par les accords Oberg-Bousquet d'août 1942. Les BS de la Préfecture de Police de Paris participent notamment à la traque et à l'arrestation des FTP-MOI.

Organes et dispositifs judiciaires de la répression

Cours martiales : instituées le 20 janvier 1944 par le chef de la Milice, Joseph Darnand, les cours martiales sont composées de trois juges désignés le plus souvent par la Milice. Elles exercent une justice expéditive sans avocat et sans recours contre les « terroristes ». Les condamnations à mort prononcées sont exécutées immédiatement.

Volksgericht : Tribunal du peuple, cours de justice civile allemande où sont jugés et condamnés certains groupes de résistance français, dans le cadre de l'application du décret Keitel (NN). C'est le cas par exemple de 23 membres du groupe « Combat-zone Nord » jugés en octobre 1943 par le tribunal du peuple de Sarrebrück.

***Nacht und Nebel* (NN) ou décret Keitel** : connu sous le nom de décret « Nuit et brouillard », le décret Keitel (commandant en chef de la Wehrmacht) est promulgué le 7 décembre 1941. Appliqué à l'Europe de l'Ouest, il vise à éviter les procès publics qui révèlent l'existence des résistants : envoyés et jugés en Allemagne, les « NN » doivent disparaître sans laisser de traces.

Procès-spectacles : procès très médiatisés, ils se multiplient en 1942, jugent et condamnent les auteurs des attentats contre l'armée allemande, juifs et communistes notamment. On peut mentionner les procès du Palais-Bourbon (mars 1942), de la Maison de la Chimie (avril 1942) et du groupe Manouchian (février 1944).

Politique des otages : décret du 16 septembre 1941 du maréchal Keitel auquel fait suite l'instauration le 28 septembre 1941 d'un « code des otages » (exécution de 50 à 100 otages pour un soldat allemand tué). Par mesure de représailles suite aux attentats contre les troupes d'occupation, des internés (juifs, communistes et résistants) sont désignés comme « victimes

expiatoires » et fusillés (Souge, Châteaubriant, Romainville). Entre septembre et décembre 1941, 215 otages sont exécutés en zone occupée. Ces exécutions provoquent une immense émotion populaire. Les fusillades sont progressivement abandonnées en 1942 et remplacées par des déportations.

Sources :

BERLIERE (Jean-Marc), *Police des temps noirs*, Perrin, 2018, 1392 pages
EISMANN (Gaël), *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010
FONTAINE (Thomas), « Répression et persécution en France occupée (1940-1944) » in Online Encyclopedia of Mass Violence
http://www.massviolence.org
FONTAINE (Thomas), *Déportations et génocide, l'impossible oubli*, Tallandier-FNDIRP, 2009 : encarts de Laurent THIERY sur le Nord-Pas-de-Calais et de Cédric NEVEU sur l'Alsace et la Moselle annexées.
LABORIE (Pierre), *Les mots de 39-45*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006
MARCOT (François) [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006

Sitographie indicative

Quelques sites internet, articles consultables en ligne et outils de recherche

Le Maitron des fusillés :
http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/

Le livre-mémorial des déportés partis de France, Fondation pour la mémoire de la déportation :
http://www.bddm.org/liv/recherche.php

Sur la procédure NN :
http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/nn-deportes-condamnes-disparaitre

Revue *Mémoire Vivante* de la Fondation pour la mémoire de la déportation avec de très nombreux dossiers sur des lieux de répression et de déportation :
https://fondationmemoiredeportation.com/archives-memoire-vivante/

Violence de masse et Résistance. Réseau de recherche de Sciences Po Paris
https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr

Pistes de réflexion et cadrage du sujet par Tristan Lecoq, site de la Fondation pour la mémoire de la Shoah :
http://www.fondationshoah.org/sites/default/files/1%20-%20Enseignement/CNRD%202018-2019%20-%20Pistes%20de%20r%C3%A9flexion%20T%20Lecoq.pdf

Bibliographie proposée par Dominique Trimbur, Fondation pour la mémoire de la Shoah :
http://www.fondationshoah.org/sites/default/files/CNRD/CNRD%202018-2019%20-%20Bibliographie.pdf

Gaël Eismann, « Maintenir l'ordre. Le MBF et la sécurité locale en France occupée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008, n°98
https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2008-2-page-125.htm

Pierre Laborie, « 1944 : les logiques de répression de Vichy », Fondation de la Résistance, 2005
http://www.fondationresistance.org/documents/ee/Doc00004-003.pdf

Cécile Vast, « Retrouver la Résistance ? À propos des représailles collectives », Mondes Sociaux, 2017
https://sms.hypotheses.org/10339

Une exposition virtuelle sur la centrale d'Eysses, Musée de la Résistance en ligne :
http://www.museedelaresistanceenligne.org/eysses/fr/accueil

La répression de la Résistance par les autorités d'occupation et le régime de Vichy en Franche Comté, brochure réalisée par les services éducatifs des archives et le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, CNRD 2010 :
http://www.fondationresistance.org/documents/cnrd/Doc00146.pdf

Catalogue du réseau des bibliothèques de la Ville de Besançon. Sélectionner : Musée Résistance puis faire une recherche par mots-clés suivis du nom de lieu. Exemple « répression Doubs » :
http://bib.besancon.fr/cgi-bin/abnetclop/O7698/ID65f809ff?ACC=101